

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision VAL n° 2013-10 du 12 avril 2013 portant délégation de signature du directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique à un chargé d'affaires en immobilier dudit département

NOR : TRAT1310915S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la décision VAL n° 2012-23 du 6 avril 2012 portant délégation de pouvoirs du président-directeur général au directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique (VAL),

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Patrice Legris, chargé d'affaires en immobilier du département valorisation immobilière, achats et logistique, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants : tous actes, documents et pièces nécessaires à l'acquisition, pour un montant total de cent trente-quatre mille, deux cent treize euros et soixante centimes (134 213,60 €), de deux parcelles, d'une contenance respective de 45 m² et de 80 m², figurant au cadastre, sections AI n° 46 et AI n° 57, sises 21-23, avenue de la République, à Chevilly-Larue, Val-de-Marne (94550).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 12 avril 2013.

Le directeur du département VAL,
R. FEREDJ